

Conférence salariale 2018 : circulez, y a rien à négocier !

Sans illusion, décidée à porter les revendications des salarié.es et à témoigner des conditions de travail dégradées des travailleurs et travailleuses du social, du médico-social et du sanitaire, la Fédération SUD Santé Sociaux a assisté à la conférence salariale.

C'est par l'annonce d'une évolution de seulement 1% du taux directeur de la masse salariale que le directeur de la Direction Générale de la Cohésion Sociale a ouvert les hostilités.

Faisant fi de la paupérisation, de la précarisation des salarié-es de nos secteurs, des conditions de travail qui se dégradent, le gouvernement persiste et signe, avec une mauvaise foi et un cynisme assumé, feignant d'ignorer que les effets reports 2017/2018 (c'est-à-dire les accords précédemment négociés dans les branches qui s'appliqueront en 2018) et le GVT (avancement de carrière lié à l'ancienneté) entament déjà largement cette enveloppe de 1%.

De fait, cette année encore les négociations nationales par Branche se réduiront à peau de chagrin. Les négociations collectives ne pourront avoir lieu que dans une enveloppe contrainte de + 0,03 % dans la CCNT 51, + 0,31 % dans les CHR, + 0,20% dans la CCNT 65, +0,31% dans la CCNT 66, +0,66% dans la BAD et pour la Croix-Rouge Française : - 0,06 % donc vraiment rien à négocier.

Les annonces de la DGCS ne répondent pas à l'urgence du secteur social, sanitaire et médico-social : augmentations de salaires, amélioration des conditions de travail, amélioration de l'accompagnement et de l'accueil des personnes prises en charge dans nos secteurs.

Pire, le ministère persiste dans la terrible logique qui a conduit le sanitaire et les EHPAD droit dans le mur, la CPOMisation ! C'est-à-dire la contractualisation sur 5 ans des financements au travers de Contrats Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens, ces contrats qui conditionnent les moyens à des objectifs guidés par l'austérité plus que par le bien commun. La volonté ministérielle est de passer l'ensemble des établissements du secteur sous CPOM avant 2020. Cette contractualisation s'accompagne de la fin de l'opposabilité des Conventions Collectives, ainsi dès la signature du CPOM, les employeurs ne seront plus en droit d'exiger le financement des acquis et avantages conventionnels.

Pour la Fédération SUD Santé Sociaux, il est clair que la politique d'austérité du gouvernement vise à la destruction du secteur social, sanitaire et médico-social non marchand, par les baisses de financement, on livre nos établissements au système capitaliste.

Nous ne sommes pas dupes, la conférence salariale n'est qu'une chambre d'enregistrement qui sert d'argument pour justifier la politique d'austérité et néolibérale du gouvernement

C'est pour cela que dans la poursuite des mobilisations du 30 janvier et du 14 février 2018, la Fédération SUD Santé Sociaux appelle les salarié.es de nos secteurs à se mobiliser pour assurer le succès de la grève et des manifestations :

- Tout d'abord le 15 mars pour les EHPAD et l'Aide à Domicile.
- Puis le 22 mars en participant à la grève et aux manifestations de la Fonction Publique, déjà rejoint par les Cheminots et bientôt, certainement, par de nombreux autres secteurs d'activité publics comme privés.

